

ARRÊTE 124/22

**Prescrivant une Enquête Publique pour un déclassement de voirie publique
de la Commune de Cysoing dans le domaine privé**

Le Maire de Cysoing,

Vu :

Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L318-3, modifié par l'ordonnance 2015-1341

Les articles 7 et 21 du décret modifié n°85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

La délibération du Conseil Municipal n° 2021/075 du 29 septembre 2021 prescrivant le déclassement dans le domaine privé d'une voirie publique, Impasse du 396 rue Salvador Allende.

L'arrêté du 25/01/2022 n°82/22 de Monsieur le Maire de Cysoing, Benjamin DUMORTIER, désignant Monsieur Georges ROOS, Conseil d'Entreprise Gestion des Eaux Industrielles en retraite, en qualité de commissaire enquêteur

Les pièces des dossiers

ARRÊTE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du déclassement dans le domaine privé de la voirie publique Impasse de la rue Salvador Allende pour 447.75 m², qui dessert 4 lots privés d'habitations.

Article 2 :

Monsieur Georges ROOS, Conseil d'Entreprise Gestion des Eaux Industrielles en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur siègera à la mairie de Cysoing où toutes observations devront lui être adressées.

Article 3 :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Cysoing pendant 15 jours consécutifs du lundi 07/03/2022 au 22/03/2022

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers les lundis/mardis/vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et les mercredis et samedis de 9h à 12h, et le jeudi de 14h à 18h et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au

commissaire enquêteur qui les annexera au registre, Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2935>. Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-2935@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais : <https://www.registre-dematerialise.fr/2935> et donc visibles par tous. »

Article 4 :

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Cysoing les :

- Lundi 07/03/2022 de 9h à 12h
- Samedi 12/03/2022 de 8h30 à 11h30
- Mardi 22/03/2022 de 14h à 17h

Article 5 :

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Maire et le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Cysoing le dossier avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées.

Article 6 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille. Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie de Cysoing

Article 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit jours de l'enquête, en caractères apparents, dans les deux journaux suivants :

- La voix du Nord
- La Gazette du Nord/Pas de Calais

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé aux dossiers d'enquête.

Cet avis sera affiché en mairie et apposé dans les lieux fréquentés par le public, publié sur le site de la commune, affiché sur le panneau électronique. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire.

Article 8 :

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Madame le commissaire enquêteur
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

Le Maire,

Benjamin DUMORTIER